



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 158 - NOVEMBRE 2011

SOMMAIRE

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2011319-0001 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Madame Eliane DEL DIN, Directrice des relations avec les collectivités territoriales	1
Arrêté N °2011319-0002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Madame Nadège FARVACQUE, Chef du bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière à la Direction des relations avec les collectivités territoriales	3
Arrêté N °2011319-0003 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Christian CHOCQUET, Préfet délégué pour le défense et la sécurité pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat	5

Direction régionale des Finances publiques de la région Nord - Pas- de- Calais et du département du Nord

Arrêté N °2011290-0009 - Délégation de signature à Monsieur Laurent GRAVE, Administrateur des finances publiques	10
Décision - Délégation générale de signature à Monsieur Gilles DUBOST et Monsieur Laurent GRAVE, administrateurs des finances publiques	12

R_DIRECCTE_Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation,

Unité territoriale de la DIRRECTE Nord- Valenciennes

Décision - Délégation de signature à Madame Angélique ROULY, Contrôleur du Travail	13
Décision - Délégation de signature à Madame Marie- Christine BEILLANT, Contrôleur du Travail	14



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction des politiques
Publiques

Bureau des affaires
départementales
et du suivi de l'action
de l'Etat.

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature
à Madame Eliane DEL DIN,
Directrice des relations avec les collectivités territoriales**

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD
PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2002 nommant Madame Eliane PHILIPPON née DEL DIN, en qualité de Directrice des relations avec les collectivités territoriales à la préfecture du Nord, à compter du 1^{er} juillet 2002 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Madame Eliane DEL DIN, Directrice des relations avec les collectivités territoriales ;

Considérant le changement patronymique de Madame Nadège DESMET en Madame Nadège FARVACQUE ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Eliane DEL DIN, Conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directrice des relations avec les collectivités territoriales à la préfecture du Nord, dans les matières relevant des services placés sous son autorité, pour signer les décisions, correspondances, copies certifiées conformes, visas de pièces annexes et tous documents, à l'exclusion :

- des arrêtés portant réglementation générale et des arrêtés attributifs de subventions,
- du courrier ministériel,
- des circulaires portant instructions générales et adressées aux collectivités locales, aux services, établissements et organismes publics ainsi qu'aux sociétés d'économie mixte,
- des décisions portant constitution ou modification de la composition des commissions,
- de la saisine des juridictions financières des budgets et des comptes des communes, du département et de leurs établissements publics,
- des contrats intervenant entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé, en application du Code de l'éducation,
- des décisions ou propositions de décisions concernant la dénomination ou les limites territoriales des communes, des cantons ou du département.

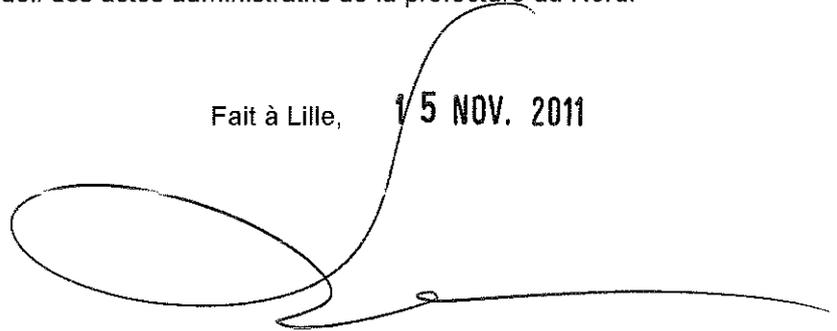
Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Eliane DEL DIN, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 du présent arrêté sera exercée par Madame Emmanuelle CALLENS, Attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau du contrôle de légalité de la commande publique et de la fonction publique territoriale, Mademoiselle Dominique JUHEL, Attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau de l'intercommunalité et des finances locales, Madame Anne LAUNAY-BOULANGUE, Attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau des structures territoriales, des affaires scolaires et de la coopération décentralisée et Madame Nadège FARVACQUE, Attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, affectées à la Direction des relations avec les collectivités territoriales.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Madame Eliane DEL DIN, Directrice des relations avec les collectivités territoriales, est abrogé.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille,

15 NOV. 2011



Dominique BUR



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
De la préfecture du
Nord

Direction des
Politiques Publiques

Bureau des Affaires
Départementales et du
Suivi de l'Action de
l'Etat

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Madame Nadège FARVACQUE
Chef du bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière à la
Direction des relations avec les collectivités territoriales**

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD
PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2003 nommant Madame Nadège DESMET, Attachée principale de l'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de Chef du bureau de l'urbanisme et de la protection des sites à la Direction des relations avec les collectivités territoriales, à compter du 1^{er} janvier 2004 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Madame Nadège DESMET, Chef du bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière à la Direction des relations avec les collectivités territoriales ;

Considérant le changement patronymique de Madame Nadège DESMET en Madame Nadège FARVACQUE ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Nadège FARVACQUE, Attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière à la Direction des relations avec les collectivités territoriales à la préfecture du Nord, en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions : copies certifiées conformes, correspondances courantes.

Sont exclus de cette délégation, le courrier ministériel, les correspondances destinées aux élus et aux chefs de service ainsi que celles comportant décisions et instructions générales.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadège FARVACQUE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 du présent arrêté sera exercée par Monsieur Hakim BOURABAA, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au Chef de bureau.

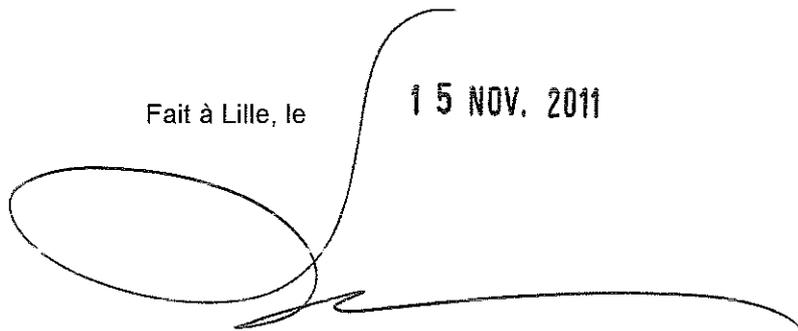
Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nadège FARVACQUE et de Monsieur Hakim BOURABAA, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée par Monsieur Fernand VERHILLE, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer affecté à la Direction des relations avec les collectivités territoriales.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Madame Nadège DESMET, Chef du bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière à la Direction des relations avec les collectivités territoriales, est abrogé.

Article 5 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le

15 NOV. 2011

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique BUR



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des Politiques
Publiques

Bureau des Affaires
Départementales et du
Suivi de l'Action de
l'Etat

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à
Monsieur Christian CHOCQUET,
Préfet délégué pour la défense et la sécurité
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses
imputées sur le budget de l'Etat

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD
PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 71-572 du 1^{er} juillet 1971 modifié relatif à la compétence et à l'organisation des secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu le décret n° 92-1369 modifiant le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 et fixant les dispositions applicables au recouvrement des créances de l'Etat ;

Vu le décret n° 93-377 du 18 mars 1993 relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone de défense, modifié par le décret n° 95-75 du 21 janvier 1995 ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 susvisé ;

Vu le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 portant adaptation de la valeur en euro de certains montants exprimés en francs ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu le décret n° 2002-917 du 30 mai 2002 relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 et le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR en qualité de Préfet de la Région Nord – Pas-de-Calais, Préfet de la Zone de Défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

Vu le décret du 7 octobre 2010 nommant Monsieur Christian CHOCQUET, Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 modifié, portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 modifié portant délégation de signature à Monsieur Christian CHOCQUET, Préfet délégué pour la défense et la sécurité, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat ;

Sur proposition de Monsieur le Préfet délégué pour la défense et la sécurité et de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture du Nord

ARRÊTE

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Monsieur Christian CHOCQUET, préfet délégué pour la défense et la sécurité, en tant que responsable de budget opérationnel de programme zonal, à l'effet de :

- ✓ recevoir les crédits du programme suivant de la Mission Sécurité :
 - programme 0176 : POLICE NATIONALE - Titres : 2, 3 et 5
- ✓ répartir les crédits vers les unités opérationnelles,
- ✓ procéder à des ré allocations en cours d'exercice budgétaire.

Article 2 - Délégation est également donnée à Monsieur Christian CHOCQUET, préfet délégué pour la défense et la sécurité :

- en tant que responsable d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat relatives aux services de police et de gendarmerie situés dans l'aire de compétence du secrétariat général pour l'administration de la police de Lille, concernant les programmes des missions suivantes :

- ✓ Sécurité :
 - Programme 0176 : POLICE NATIONALE
Titres : 2, 3 et 5
 - Programme 152 : immobilier de la Gendarmerie Nationale
Titres : 3 et 5.
- ✓ Administration générale et territoriale de l'Etat :
 - Programme 0216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Titres : 2, 3, 5 et 6

✓ Sécurité civile :

- Programme 161 : Intervention des services opérationnels
Titres : 2, 3, 5 et 6
- Programme 128 : coordination des moyens de secours
Titre 5

✓ Immigration, asile et intégration :

- Programme 303 : Immigration et asile
- Titres 3 et 5.

- en tant que responsable de centre prescripteur, pour procéder à l'engagement, au mandatement et au paiement des dépenses de l'Etat relatives aux services de police et de gendarmerie situés dans l'aire de compétence du secrétariat général pour l'administration de la police de Lille, concernant le programme de la mission suivante :

✓ Gestion des finances publiques et des ressources humaines :

- Programme 309 : Entretien des bâtiments de l'Etat
- Titres 3 et 5.

Article 3 - La présente délégation inclut les prérogatives dévolues à la personne en charge de signer tous les actes nécessaires à la passation des marchés et notamment la signature des marchés d'investissement immobilier classés en catégorie I et II, relatifs aux immeubles de la police nationale du département du Nord et de la gendarmerie nationale pour la zone de défense Nord et des marchés relatifs aux opérations ayant fait l'objet d'une autorisation de programme affectée, situées dans l'aire de compétence du secrétariat général pour l'administration de la police de LILLE.

Article 4 - Conformément au décret n° 92-1369 du 29 décembre 1992, Monsieur Christian CHOCQUET, préfet délégué pour la défense et la sécurité, rend exécutoire les titres de perception qu'il émet.

Article 5 - Monsieur Christian CHOCQUET, préfet délégué pour la défense et la sécurité, est autorisé à lever la déchéance quadriennale qui s'appliquerait aux agents du S.G.A.P. ou du S.Z.S.I.C., après avis du comptable assignataire et en deçà d'un seuil de 7.600 €, conformément au décret n° 98-81 du 11 février 1998 susvisé.

Article 6 - Sont toutefois exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire prévus à l'article 66, alinéa 2 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

Les ordres de réquisition du comptable public assignataire sont expressément réservés à la signature du préfet de la région Nord- Pas de Calais, préfet du Nord.

Article 7 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian CHOCQUET, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur Dominique GAFFET, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et l'Outre Mer, chargé de mission auprès du préfet délégué pour la sécurité et la défense au secrétariat général pour l'administration de la police de LILLE, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.
- Monsieur Dominique KIRZEWSKI, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et l'Outre Mer, directeur des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration de la police de LILLE, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.
- Monsieur Serge TAILLIEZ, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et l'Outre Mer, directeur de l'administration générale et des finances du secrétariat général pour l'administration de la police de LILLE, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.
- Monsieur Christophe PARMENTIER, Chef des Services Techniques du MIOMCT, directeur de la logistique du secrétariat général pour l'administration de la police de LILLE, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.
- Monsieur Guy SYOEN, chef des services techniques, inspecteur principal des systèmes d'information et de communication, chef du service zonal des systèmes d'information et de

communication (S.Z.S.I.C.), pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy SYOEN, la délégation de signature le concernant sera exercée par Monsieur Stéphane MORANT, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, adjoint au chef du SZSIC de Lille.

- Monsieur Romain AUDOUX, attaché de l'Intérieur et l'Outre Mer, chef du bureau des finances, pour signer les actes d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant aux attributions de son bureau.
- Monsieur Yves LECLERCQ, attaché de l'Intérieur et l'Outre Mer, chef du bureau des budgets globaux, pour signer les actes d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant aux attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur PARMENTIER, la délégation de signature le concernant sera exercée dans les limites de ses attributions par Monsieur Michel CORNART, attaché principal de l'Intérieur et l'Outre Mer, adjoint au directeur de la logistique.

En outre, dans le cadre de l'exécution financière en mode CHORUS, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GAFFET, chargé de mission auprès du préfet délégué pour la sécurité et la défense, à Monsieur Serge TAILLIEZ, Directeur de l'administration générale et des finances du S.G.A.P. de LILLE, à Monsieur Laurent CABOCHE, Attaché d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer, chef de la plate-forme CHORUS, en ce qui concerne l'engagement juridique et la liquidation des dépenses des programmes 176, 216 et 303 de l'ensemble des services de la zone de défense Nord ; 161 et 128 sécurité civile ; et 152 immobilier gendarmerie de la zone de défense Nord.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature est consentie à Monsieur David DERAEDT et Mademoiselle Amélie MILLEQUAND, Secrétaires administratifs de classe normale, adjoints au chef de la plate-forme CHORUS .

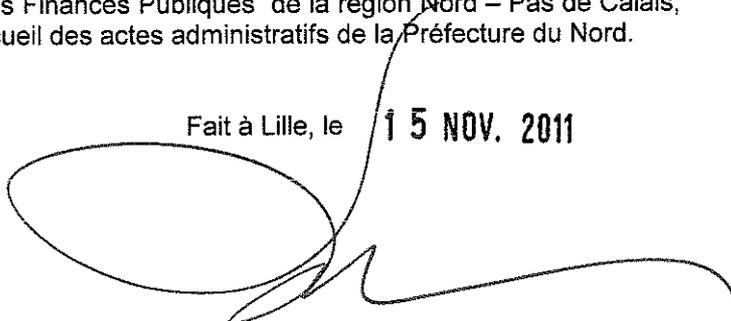
Délégation de signature est également donnée aux agents membres de la plate-forme CHORUS, figurant dans le tableau repris en annexe du présent arrêté et dans la limite des attributions fixées par ce dernier, aux fins de réalisation dans l'application CHORUS des actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes qui émanent des services prescripteurs de la zone Nord.

Article 8 - Un spécimen de la signature des subdélégués précités sera adressé pour accréditation à Monsieur le Trésorier Payeur Général du Nord, comptable assignataire.

Article 9 - L'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur Christian CHOCQUET, Préfet délégué pour la défense et la sécurité pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat, est abrogé.

Article 10 - Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité et le Secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et à Monsieur le directeur régional des Finances Publiques de la région Nord - Pas de Calais, directeur départemental du Nord et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 15 NOV. 2011



Dominique BUR

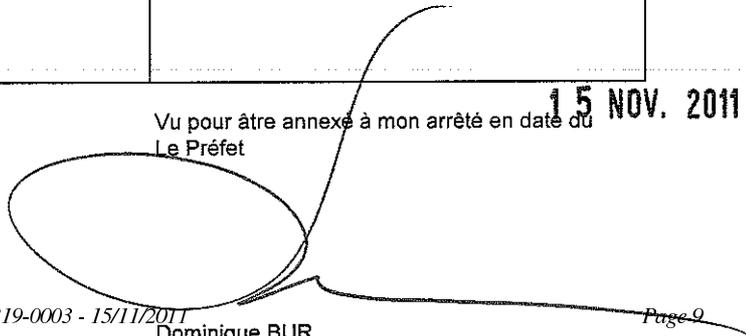
ANNEXE

Agents	Fonctions	Actes
Monsieur David DERAEDT	Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Validation des engagements juridiques et des engagements de tiers, signature des bons de commande et notification aux tiers. Suivi des immobilisations.
Madame Stéphanie LEBLOND		
Madame Béatrice BLONDEL	Responsable des engagements juridiques	Validation des engagements juridiques et des engagements de tiers, signature des bons de commande et notification aux tiers.
Madame Evelyne FRESKO		
Monsieur Stéphane LEROY		
Madame Caroline SANCHEZ		
Madame Amélie MILLEQUAND	Responsable des demandes de paiement, des recettes non fiscales et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Validation des demandes de mise en paiement et des titres de perception. Suivi des immobilisations.
Monsieur Mickaël BRIOUL	Responsable des demandes de paiement et des recettes non fiscales	Validation des demandes de mise en paiement et des titres de perception.
Madame Anne-Sophie VILLETTE	Responsable des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Validation des demandes de mise en paiement. Suivi des immobilisations.
Madame Christine BUSEYNE	Responsable des demandes de paiement	Validation des demandes de mise en paiement.
Madame Martine DUFLOS		
Madame Delphine TAILLIEZ		
Madame Myriam CHARLIER	Gestionnaire de dépenses et des immobilisations	Saisie des engagements juridiques, des engagements de tiers et des fiches en cours liées aux immobilisations. Certification du service fait. Saisie des demandes de paiement.
Madame Manuela FLANDRIN		
Monsieur Julien JEDRZEJCZAK		
Madame Annie BABSKI	Gestionnaire de dépenses et de recettes	Saisie des engagements juridiques, des engagements de tiers et des titres de perception. Certification du service fait. Saisie des demandes de paiement.
Madame Delphine WEYMIENS		
Madame Karima ABOUNASSER	Gestionnaire de dépenses	Saisie des engagements juridiques et des engagements de tiers. Certification du service fait. Saisie des demandes de paiement.
Madame Stéphanie ASSALY		
Madame Florence BECUWE		
Madame Magalie BEHIN		
Madame Mélanie BELARBI		
Madame Hamida BELHADJ		
Monsieur John CARTON		
Madame Sophie CREMMERY		
Madame Caroline DUBOIS		
Madame Dorine DUQUESNOY		
Madame Caroline GASPARD		
Monsieur Rodrigue GODWIN		
Monsieur Frédéric GUERFI		
Monsieur Jérôme LAMBERT		
Monsieur Emmanuel LAMBLIN		
Madame Régine LAMERAND		
Madame Valérie LAURENS		
Madame Claire LEFEBVRE		
Madame Lucie LELONG		
Monsieur Mickaël LIENARD		
Madame Aurélie MACREZ		
Madame Laurence MAUDOUX		
Madame Sonia MEDJENI		
Madame Sophie MESSIANT		
Madame Cécile MOREL		
Monsieur Stéphane MUSSO		
Monsieur Xavier PECQUEUR		
Monsieur Anthony POULARD		
Madame Christine WALCZAK		

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du

15 NOV. 2011

Le Préfet





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord

82, avenue Kennedy
59033 LILLE CEDEX

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Décide :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à M. Laurent GRAVE, Administrateur des finances publiques, à l'effet :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions sans limitation de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 76 000€ sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 150 000€ sur les autres demandes ;

3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable sans limitation de montant ;

4° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

5° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables sans limitation de montant ;

6° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

7° de signer les certificats de dégrèvements, les décisions de décharge de droits et les ordres de



restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses.

Article 2 – L'usage de la délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Lille, le 17 octobre 2011

signé

Christian RATEL





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Lille, le 17 octobre 2011

Direction régionale des Finances publiques
de Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord
82, avenue Kennedy
59033 LILLE CEDEX

Décision de délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur régional des Finances Publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction régionale des Finances Publiques de Nord Pas de Calais et du département du Nord ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Monsieur Christian RATEL au poste de Directeur régional des Finances Publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord,

Décide :

Délégation générale de signature est donnée à :

M. Gilles DUBOST
Administrateur des Finances publiques ,

M. Laurent GRAVE
Administrateur des Finances publiques ,

Ceux-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion du pôle de gestion fiscale et aux affaires qui s'y attachent ;

en cas d'absence ou d'empêchement de ma part , sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Signé :Christian RATEL



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Inspection du Travail

Section 41

L'Inspecteur du Travail

à

Le Contrôleur du Travail,

Délégation de signature de l'Inspecteur du Travail

L'Inspecteur du Travail en charge de la 41^{ème} section d'Inspection du Travail de l'Unité Territoriale de Valenciennes chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises de la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais soussignée,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731-1 à R.4731-6,

Vu la décision du Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais affectant Monsieur Cédric LAVANANT, à la 41^{ème} section d'inspection de l'unité territoriale susmentionnée

Décide :

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Angélique ROULY, Contrôleur du Travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou de travaux publics
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 :

La délégation s'exerce sous l'autorité de l'Inspecteur du Travail de la 41^{ème} section d'Inspection du travail.

Article 3 :

L'Inspecteur du Travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Maubeuge, le 2 novembre 2011

L'Inspecteur du Travail

Signé : Cédric LAVANANT

DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais
Unité territoriale Nord-Valenciennes

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Rue Marc Lefrancq – B.P. 487 – 59321 VALENCIENNES Cedex - Standard : 03 27 09 96 96
Travail Info Service : 0 821 347 347 (0,12€ TTC/min)
www.travail-solidarite.gouv.fr - www.economie.gouv.fr



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Inspection du Travail

Section 41

L'Inspecteur du Travail

à

Le Contrôleur du Travail,

Délégation de signature de l'Inspecteur du Travail

L'Inspecteur du Travail en charge de la 41^{ème} section d'Inspection du Travail de l'Unité Territoriale de Valenciennes chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises de la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais soussignée,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731-1 à R.4731-6,

Vu la décision du Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais affectant Monsieur Cédric LAVANANT, à la 41^{ème} section d'inspection de l'unité territoriale susmentionnée

Décide :

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à Madame Marie-Christine BEILLANT, Contrôleur du Travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou de travaux publics
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 :

La délégation s'exerce sous l'autorité de l'Inspecteur du Travail de la 41^{ème} section d'Inspection du travail.

Article 3 :

L'Inspecteur du Travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Maubeuge, le 2 novembre 2011

L'Inspecteur du Travail

Signé : Cédric LAVANANT

DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais
Unité territoriale Nord-Valenciennes

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Rue Marc Lefrancq – B.P. 487 – 59321 VALENCIENNES Cedex - Standard : 03 27 09 96 96
Travail Info Service : 0 821 347 347 (0,12€ TTC/min)
www.travail-solidarite.gouv.fr - www.economie.gouv.fr